

FAQ - Cours, horaires, Semestres

L'horaire des cours permet-il de travailler, à temps partiel, parallèlement à ses études ?

Les cours représentent en moyenne environ une vingtaine d'heures par semaine, à quoi il faut ajouter le travail personnel (travail pour les cours, rédaction de travaux écrits) et de groupe (tutorats). L'optimal, pour celui ou celle qui veut ou doit travailler, est alors probablement de travailler à raison d'une fois par semaine et de surtout mettre à profit les week-ends et les pauses inter semestrielles.

J'aimerais suivre un cours non-juridique et être sûr que ce cours sera accepté ; comment faire ?

L'exigence est la suivante: le cours doit servir à approfondir ou compléter des connaissances juridiques. Procurez-vous et remplissez le formulaire ad hoc au décanat pour la demande de reconnaissance. Le décanat le transmettra pour approbation et vous transmettra la réponse.